



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aides à domicile

Question écrite n° 28622

Texte de la question

Mme Catherine Génisson souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'exonération totale des charges pour les associations du secteur du maintien à domicile, intervenant chez les personnes âgées de plus de 70 ans, les personnes dépendantes ou handicapées. Le secteur associatif social peut être bénéficiaire des aides de l'Etat dans le cadre de la loi du 13 juin 1998 d'incitation à la réduction du temps de travail. Elle souhaiterait donc savoir sous quelle forme seront versées les aides lorsque des emplois seront créés, compte tenu du fait que la loi prévoit que lesdites aides viennent en déduction des charges, dès lors inexistantes dans ce secteur.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Génisson](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28622

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 1999, page 2291